

# FICHE A COMPLETER - HIVER 2022



**À déposer entre le lundi 31 janvier  
et le samedi 5 février 2022**

Passé ce délai, aucune pré-inscription ne sera prise en compte

**UNE FICHE PAR ENFANT**

Fiche de pré-inscription à compléter par le responsable légal du participant et à retourner à l'espace Angela Davis ou à envoyer par mail à [cdv@stains.fr](mailto:cdv@stains.fr).

## VOS SOUHAITS :

Choix prioritaire du séjour **HIVER 2022** (Indiquez le nom du séjour : .....

Dates : du ..... au .....

Second choix du séjour **HIVER 2022** (Indiquez le nom du séjour) : .....

Dates : du ..... au .....

## > RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL (Père, mère, tuteur) :

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : .....- .....- .....- .....- .....

Portable : .....- .....- .....- .....- .....

Email : .....

## > RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom et prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Sexe (Cochez la case) : Fille  Garçon

Âge : .....

**Pour toute annulation, l'acompte de 80€ ne pourra être restitué**

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants pourra entraîner le rapatriement du jeune impliqué. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour de l'accompagnateur...). **En cas de retour anticipé d'un enfant à la demande de sa famille, aucun remboursement de frais de séjour ne pourra être effectué.** Concernant les enfants et les jeunes pour lesquels un accueil adapté est nécessaire (enfant porteur de handicap, traitement médical...), il est essentiel que la famille le signale lors de l'inscription administrative afin que l'équipe pédagogique puisse prévoir les besoins identifiés nécessaires à un accueil de qualité.

Stains, le ...../...../.....

Signature du représentant légal :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer plus facilement les bénéficiaires des séjours proposés par la ville. Les destinataires des données sont le Maire, les élus, l'adjoint délégué aux droits aux vacances pour tous et les services municipaux de l'enfance, de la Jeunesse et des finances. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous devez vous adresser au Service municipal de la Jeunesse.